



LES ANALYSES DE
LABORATOIRE C'EST
NOTRE EXPERTISE

**NOUS SOMMES
TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX**

RAPPORT ANNUEL

ÉDITION
2020-2021

**PROTÉGER LE
PUBLIC,
NOTAMMENT
EN
CONTRÔLANT
L'EXERCICE
DE LA
PROFESSION
PAR NOS
MEMBRES**



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	3
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE 2020-2021	7
 LES ACTIVITÉS	 7
Activités du conseil d'administration 2020-2021	11
Activités relatives au comité de la formation	12
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	13
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	14
Activités relatives à la délivrance des permis	15
Activités relatives à la l'assurance responsabilité professionnelle	15
Activités relatives à l'indemnisation	15
Activités relatives à l'inspection professionnelle	16
Autres activités relatives à l'inspection professionnelle	17
Activités relatives à la formation continue	20
Autres activités relatives à la formation continue	21
Activités relatives au bureau du syndic	23
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	26
Activités relatives au comité de révision	27
Activités relatives au conseil de discipline	28
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	29
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	30
Activités relatives aux communications	31
Activités relatives au comité relève	32
Activités de reconnaissance	32
 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	 34
Mission et vision de la profession 2020-2021	
 ANNEXE I	 40
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités	
 ÉTATS FINANCIERS	 41
Rapport de l'auditeur indépendant	42
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	44
État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	45
Bilan au 31 mars 2021	46
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	48
Notes complémentaires au 31 mars 2021	49
Annexes	56

Note : Dans le présent document, le genre masculin est générique et est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur François Paradis

*Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des activités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Danielle McCann
Québec, novembre 2021

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce document fait rapport des activités et travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Loan Luu, T.M., B.Sc.
Montréal, novembre 2021

Madame Diane Legault

*Présidente
Office des professions du Québec*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La présidente,
Loan Luu, T.M., B.Sc.
Montréal, novembre 2021

Au cours de l'exercice qui se termine, l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) a effectué une démarche d'amélioration continue avec les administrateurs du conseil d'administration, la direction générale et l'équipe de la permanence, afin de continuer à adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

À titre de nouvelle présidente du conseil d'administration de l'OPTMQ depuis novembre 2020, j'ai l'honneur de vous présenter les principales réalisations et activités menées au cours de l'année 2020-2021, qui répondent à notre mission première, soit la protection du public.

En prenant connaissance de notre rapport annuel, vous serez à même de constater le travail colossal qui a été accompli au cours de cette année hors de l'ordinaire.

ENJEUX PARTICULIERS

Les tests de laboratoire : le nerf de la guerre

L'année 2020-2021 a été marquée par trois vagues successives de la COVID-19. Les technologistes médicaux, professionnels de première ligne, ont joué un rôle crucial dès le début de la pandémie en effectuant les tests de dépistage du SRAS-CoV-2. Dès lors, des milliers de tests de dépistage ont été effectués quotidiennement, et le sont toujours, dans les laboratoires des établissements de santé du Québec, grâce à la mobilisation des technologistes médicaux des quatre coins du Québec. Ceux-ci ont travaillé sans relâche durant la dernière année et ont relevé des défis exceptionnels.

Je tiens à souligner le travail exemplaire accompli par les technologistes médicaux durant cette pandémie et les remercie pour leur professionnalisme et leur résilience.

Pénurie de technologistes médicaux au Québec

La crise sanitaire a mis en lumière le manque de ressources qualifiées pour réaliser l'ensemble des analyses demandées quotidiennement dans les laboratoires. La réalisation des milliers de tests de dépistage de la COVID-19 a nécessité des effectifs supplémentaires afin qu'il soit possible de répondre aux besoins du réseau de la santé. La fiabilité des résultats est le nerf de la guerre pour contrer cette pandémie. L'Ordre a fait plusieurs démarches auprès des instances gouvernementales pour faire état de la situation et proposer des solutions pour remédier à la pénurie.

Des séances de travail ont eu lieu avec la Direction de l'attraction de la main-d'œuvre (DAMO) du ministère de la Santé et des Services sociaux, au cours desquelles il y a eu des discussions au sujet de la situation précaire qui existe dans les laboratoires publics en ce qui concerne les professionnels y œuvrant. Il a ainsi été possible de brosser un portrait réaliste des besoins en ressources dans les laboratoires cliniques de biologie médicale. L'effet dévastateur de la pénurie de main-d'œuvre peut conduire tout droit à une catastrophe, notamment le délestage possible de certaines analyses, dont les patients en paieraient chèrement le prix. Dans sa mission de protection du public, il est clair que la pénurie de technologistes médicaux demeure un dossier prioritaire et, en ce sens, l'Ordre souhaite que l'ensemble des acteurs du réseau public de la santé concernés puissent trouver des solutions applicables à court ou moyen terme. Dans un même ordre d'idées, l'Ordre travaille en étroite collaboration avec le Pôle de coordination pour l'accès à la formation, afin de cerner les problèmes et enjeux liés à la formation d'appoint que doivent suivre les personnes formées à l'étranger et de proposer des solutions permettant d'accélérer leur intégration professionnelle au marché du travail québécois.

Collaboration interprofessionnelle

À titre de présidente, j'ai participé à plusieurs comités de travail avec différentes directions du ministère de la Santé et des Services sociaux et avec les ordres professionnels qui sont en première ligne dans la lutte contre la COVID-19 (OIIQ, OIIAQ, OPIQ, entre autres). Un grand nombre d'actions ont également été entreprises par le personnel du siège social de l'Ordre pour faire avancer les dossiers en cours. L'Ordre a été proactif sur le terrain, principalement auprès des différents professionnels du réseau de la santé. Son approche a permis de faire davantage connaître et reconnaître la profession ainsi que notre expertise :

■ MSSS

En raison du rôle important joué par les technologistes médicaux dans cette crise sanitaire sans précédent, j'ai collaboré activement aux discussions entourant les arrêtés ministériels autorisant les technologistes médicaux à faire des prélèvements naso-pharyngés et oropharyngés, sans ordonnance, pour le dépistage de la COVID-19, et les autorisant également à vacciner (influenza et COVID-19). Des arrêtés ministériels ont également permis aux étudiants ayant terminé et réussi leur deuxième année du programme « Technologie d'analyses biomédicales » de participer au dépistage de la COVID-19 et à la campagne de vaccination.

■ INESS

À titre de présidente de l'Ordre, j'ai participé aux travaux amorcés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESS) qui portaient sur la pertinence et les indications de transmission des prélèvements chirurgicaux au laboratoire d'anatomopathologie à des fins d'analyses. L'objectif est de trouver des solutions potentielles afin d'aider le réseau à faire face à une pénurie de pathologistes et de technologistes médicaux au Québec. Ces travaux permettent de retenir des pistes de solutions pour réduire les délais de production des résultats, lesquels sont principalement causés par la surcharge de travail des pathologistes dans les laboratoires d'anatomopathologie.

■ Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Comme représentante et porte-parole de la profession, j'ai pris part aux différentes réunions, aux forums des présidents, aux assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle. La participation à ces réunions permet des échanges constructifs entre les présidents et dirigeants des ordres professionnels. C'est une belle occasion pour discuter des divers enjeux auxquels fait face le système professionnel.

FAITS SAILLANTS QUI ONT MARQUÉ LE DÉBUT DE MON MANDAT À LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Mémoire sur la modernisation des activités réservées au T.M.

Un comité ad hoc a été formé en 2020 pour travailler activement à la rédaction d'un mémoire sur la modernisation des activités réservées au technologiste médical. La rédaction est en cours et sera terminée pour le mois de septembre 2021. L'objectif de ce mémoire est de moderniser les activités réservées aux technologistes médicaux afin d'inclure un plus grand nombre de compétences à l'intérieur de leur champ d'expertise. La pandémie actuelle a contribué à mettre en lumière la complexité de l'exécution des analyses de laboratoire. Au cours des dernières années, la profession de technologiste médical a dû évoluer au rythme des multiples avancées technologiques réalisées au sein des laboratoires médicaux du Québec. Une expertise de haut niveau, un jugement professionnel rigoureux et une autonomie professionnelle élevée sont considérés comme étant essentiels et indéniables. L'expertise très pointue aujourd'hui requise pour exercer la profession de technologiste médical dans tous les secteurs de la médecine de laboratoire est notamment à la base des derniers progrès en génomique. L'obligation de maintenir ses compétences à jour en raison de l'évolution de la technologie et de la recherche est indiscutable. C'est pourquoi il est indispensable que les dossiers prioritaires de l'Ordre (modernisation des activités réservées, macroscopie, médecine transfusionnelle) trouvent écho et aient un dénouement favorable pour qu'un encadrement soit mis en place afin d'éviter tout préjudice potentiel aux patients.

Planification stratégique 2020-2022

Le conseil d'administration de l'Ordre a adopté une nouvelle planification stratégique lors de la dernière année. La mission de l'Ordre est de protéger le public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession par ses membres œuvrant dans le domaine de la médecine de laboratoire. Notre mission et notre vision ont été bonifiées pour bien présenter qui nous sommes et définir ce à quoi nous aspirons devenir, soit être la référence en matière de prélèvements biologiques, d'analyses biomédicales et de validité des résultats en médecine de laboratoire. Nos valeurs sont issues de la culture organisationnelle de l'Ordre et elles conditionnent nos actions et nos pratiques de gestion quotidienne. Les axes stratégiques représentent les objectifs que l'Ordre souhaite atteindre à moyen et long terme. Pour ce faire, l'Ordre doit continuer à être une organisation proactive, agile, sensible aux enjeux de la profession et de la protection du public, et à l'écoute de ses membres, tout en s'assurant de faire une veille des éléments et facteurs susceptibles d'influencer l'évolution de la pratique professionnelle de ceux-ci.

Un colloque virtuel couronné de succès

Pour s'adapter aux multiples défis liés à la pandémie de COVID-19, l'Ordre a tenu un premier colloque virtuel en novembre 2020. La formule virtuelle a remporté un franc succès auprès de nos membres. En effet, plus de 1 200 membres ont pu se connecter pour assister aux conférences offertes gratuitement par le comité de développement professionnel. À la mi-mars 2020 a suspendu temporairement les visites prévues au calendrier.

CONCLUSION

Pour terminer, j'aimerais offrir mes remerciements aux membres du conseil d'administration pour le travail réalisé en cette année peu ordinaire. Un merci spécial à l'équipe de la permanence de l'Ordre pour avoir relevé avec brio, en télétravail, les nouveaux défis occasionnés par la pandémie. Un remerciement tout spécial également à la directrice générale et secrétaire pour avoir habilement maintenu le cap du plan d'action 2020-2021 : le travail accompli est magistral compte tenu de la charge supplémentaire de travail occasionnée par la crise sanitaire. Enfin, j'ai confiance que le positionnement stratégique de l'Ordre et les changements effectués pour instaurer une saine gouvernance créeront des conditions favorables à la réalisation de notre mission et à la concrétisation de notre vision.

Loan Luu, T.M., B.Sc., présidente à l'OPTMQ



2020-2021

En 2020-2021, le conseil d'administration a adopté le plan stratégique 2020-2025, que vous pouvez consulter en allant sur notre site Internet, sous l'onglet « L'Ordre », en choisissant « Orientations stratégiques ». Ce plan énumère les valeurs qui guideront l'Ordre dans la réalisation du plan stratégique. L'une de ces valeurs est l'ouverture, qui se lit comme suit :

Faire preuve de sensibilité, être à l'écoute et réceptif aux propos et commentaires formulés, lesquels feront l'objet d'une analyse appropriée.

Nous espérons que vous aurez le sentiment que les membres ont été écoutés et entendus tout au long de votre lecture du rapport annuel de gestion.

NORMES DE LA PRATIQUE

Les membres ont été nombreux à nous faire part de la dualité qui existe dans les laboratoires entre les techniciens de laboratoire médical diplômés et les technologistes médicaux, d'une part, et des professionnels non diplômés en technologie d'analyses biomédicales, d'autre part.

À cet égard, un comité spécialement formé par le conseil d'administration a été mis en place cette année : il a pour mandat de rédiger un mémoire dont l'objet est de moderniser les activités réservées aux technologistes médicaux prévues au Code des professions. Le comité a retenu dix compétences additionnelles, lesquelles sous-tendent une technique d'analyse complexe ou requièrent un jugement clinique juste ou une grande autonomie professionnelle. Lorsque ces caractéristiques sont absentes, le risque d'engendrer un préjudice réel et grave devient tangible. Nous souhaitons déposer ce mémoire à l'Office des professions du Québec à l'automne 2021. Toutefois, pour que ces activités réservées s'ajoutent à celles déjà prévues au Code des professions, un projet de loi devra être rédigé pour modifier le Code en ce sens.

Entre-temps, le comité des normes de la pratique a travaillé à l'élaboration d'un Guide pour les laboratoires de banque de sang, qui sera publié en septembre 2021, et à la révision du Guide de collecte, de transport, de conservation et d'analyse des urines, qui sera en ligne à l'été 2021. Il a également mis en place un nouveau groupe de travail et commencé les travaux de révision du guide actuel d'hématologie.

ADMISSION

L'Ordre a migré le tableau des membres vers l'application de gestion intégrée de l'encadrement professionnel des membres conçue par Connexence. Cette migration a permis d'offrir dès cette année le renouvellement de l'inscription annuelle, avec la possibilité de téléverser des documents au dossier, et le paiement de la cotisation 2021-2022 entièrement en ligne. Certains membres nous ont indiqué qu'ils aimeraient avoir la possibilité de rester membres de l'Ordre lorsqu'elles ou ils partent pour un congé de maternité ou parental, en payant une cotisation moindre. Ainsi, de nouveaux statuts associés à des coûts de cotisation qui leur sont propres sont désormais offerts pour permettre une certaine flexibilité aux membres, tout comme l'introduction, lors du renouvellement, du paiement de la cotisation en trois (3) versements.



De plus, en collaboration avec le Pôle de coordination pour l'accès à la formation, l'Ordre évalue les différents scénarios afin de mettre en place une formation d'appoint pour les personnes formées à l'étranger (arrangement de reconnaissance mutuelle [ARM] des qualifications professionnelles entre le Québec et la France et équivalence). Une formation d'assistant de laboratoire est également à l'étude.

On ne peut passer sous silence les nombreux arrêtés ministériels pris depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, qui ont permis à l'Ordre d'octroyer massivement des autorisations spéciales à d'anciens membres âgés de moins de 70 ans et aux étudiants de 4e, 5e et 6e session du programme de technologie d'analyses biomédicales pour qu'ils puissent venir prêter main-forte au réseau de la santé relativement au dépistage de la COVID-19 et à la campagne de vaccination.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET CONGRÈS

Depuis longtemps, les membres demandaient de la formation gratuite et souhaitaient pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle (AGA) sans avoir à déboursier les frais pour le congrès annuel. C'est ainsi que l'Ordre a offert, le 7 novembre 2020, un premier colloque scientifique gratuit, en mode virtuel. C'est aussi lors de ce colloque que les membres ont pu assister à l'AGA par webdiffusion en direct et voter à distance en temps réel. Cette journée a attiré plus de 1 200 membres.

Le succès de cette formule a amené le comité de développement professionnel et congrès à revoir l'offre de formation, les modalités et les méthodes de financement. Une analyse de l'environnement concurrentiel de l'offre de formation sur le marché est en cours pour définir de nouvelles orientations quant à la formation continue de l'Ordre.

L'Ordre a conçu, en collaboration avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, l'Ordre des technologues professionnels du Québec et l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec, une formation en éthique et en déontologie, obligatoire conformément au Code des professions. Cette formation a été mise en ligne le 14 janvier 2021.

Enfin, en raison de la pandémie et pour permettre aux établissements d'enseignement collégial d'avoir accès à de la formation qualifiante, l'Ordre a mis en place une plateforme donnant accès aux formations sur les prélèvements pour les étudiants du domaine de la santé (soins infirmiers, soins préhospitaliers d'urgence, techniques d'inhalothérapie, technologie d'analyses biomédicales, etc.).

COMMUNICATIONS

L'identité de marque de l'Ordre a fait peau neuve cette année :



Le carré évoque l'intégrité, la rigueur et le respect des règles, autant de principes qui sont chers à notre profession. La couleur bleue représente la confiance et fait référence au domaine de la santé; la couleur orange, complémentaire à la couleur bleue, symbolise le dynamisme et le renouveau. Ces concepts représentent les orientations stratégiques qui guideront l'Ordre au cours des cinq prochaines années.

Un nouveau site Internet a également vu le jour : plus professionnel, actualisé, intuitif, transactionnel, ergonomique et référencé; il présente un contenu épuré et concis.

À la demande des membres, la revue de l'Ordre, LabExpert, qui paraît quatre fois par année, a pris le virage numérique et s'est dotée pour l'occasion d'une nouvelle identité visuelle. C'est en septembre 2020 que la première édition numérique a vu le jour. Dorénavant, toutes les éditions seront mises en ligne et accessibles sur le site Internet de l'Ordre.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

La pandémie a fait en sorte que les technologistes médicaux ont été fortement sollicités dans le cadre des prélèvements et des analyses nécessaires au dépistage et au diagnostic de la COVID-19. Cette situation d'urgence est venue s'ajouter au rythme habituel déjà soutenu qu'ils devaient maintenir et à la promptitude avec laquelle ils devaient répondre à la demande. Conséquemment, et exceptionnellement cette année, le service d'inspection de l'Ordre a préféré ne tenir aucune activité en lien avec l'encadrement de la pratique, comme il le fait usuellement, afin de permettre aux membres de reprendre un peu le contrôle de leur quotidien.

Le comité d'inspection professionnelle a profité de cette occasion pour revoir ses procédés. Il a revu son questionnaire d'auto-évaluation pour en faire un tout nouveau document dans lequel les membres pourront répondre de façon ouverte à des questions au sujet d'éléments de leur pratique et d'articles de leur code de déontologie. De plus, une méthodologie par gestion de risque a été intégrée à ses façons de faire.

En effet, le comité a déterminé des facteurs de risque liés à des situations ou à des éléments qui sont susceptibles d'entraîner une déviation ou un écart par rapport aux pratiques professionnelles. Ces facteurs serviront à prioriser les rencontres individuelles à tenir afin de confirmer que les compétences professionnelles sont bien maîtrisées chez les technologistes médicaux et qu'elles ne représentent donc aucun risque par rapport à la protection du public. Chacun de ces facteurs est porteur d'une certaine pondération.

L'année 2021-2022 servira à évaluer les différents changements apportés aux processus et à les corriger au besoin. Afin de mieux appuyer les étapes du processus et de rendre le tout le plus efficace possible, un nouveau module d'inspection sera incorporé à l'application de gestion intégrée de l'encadrement professionnel des membres conçue par Connexence.

AMÉLIORATION DES PROCESSUS

Cette année a été marquée par la modernisation et l'informatisation de nos processus. Nous sommes notamment passés de la téléphonie terrestre à la téléphonie IP (par protocole Internet).

La pandémie nous a amenés à nous doter de solutions bancaires numériques, qui nous ont permis de simplifier la gestion de nos opérations financières. Nous avons également procédé à la migration de la comptabilité vers un système comptable adapté aux besoins de l'Ordre.

Enfin, le 23 mars dernier, le gouvernement du Québec annonçait la « mise sur pause » de la province à compter de minuit. L'Ordre, comme la majorité des entreprises québécoises, a dû fermer son siège social et a rapidement repensé ses façons de faire afin de permettre à son personnel de travailler de la maison. Un an plus tard, nous ne sommes toujours pas de retour au bureau, le gouvernement privilégiant encore le télétravail. Néanmoins, cette année a été particulièrement productive, et l'Ordre a réalisé les nombreux projets énumérés précédemment. Je voudrais à cet égard souligner l'engagement et le dévouement du personnel, sans qui ces projets n'auraient pu voir le jour. Je suis choyée de pouvoir compter sur une équipe dynamique et compétente, qui a à cœur la profession et la mission de l'Ordre.

Je voudrais également remercier l'ancienne présidente, madame Doris Levasseur Bourbeau, T.M., dont le mandat s'est terminé en novembre 2020, pour son implication dans la gestion de l'Ordre au cours des dernières années, de même que les anciens membres du conseil d'administration. À la nouvelle présidente, madame Loan Luu, T.M., et aux membres du conseil d'administration, je vous remercie pour la confiance que vous me manifestez et pour votre engagement dans la concrétisation du plan stratégique 2020-2025, dans la mise en place d'une saine gouvernance et dans la réalisation de la mission de protection du public de l'Ordre.

Un vent de changement souffle sur l'Ordre, qui prend un virage de modernité et affiche une volonté de faire les choses différemment. Une grande détermination à faire avancer les dossiers nous anime. Au cours de la prochaine année, nous allons créer une section sur le site Internet, sous l'onglet « Documentation et publications », qui permettra à nos membres de suivre les dossiers en cours de l'Ordre.

En dernier lieu, j'aimerais remercier les technologistes médicaux pour l'excellent travail qu'ils font quotidiennement dans le cadre de cette crise sanitaire. Jour après jour, des milliers de prélèvements et d'analyses sont effectués grâce à eux, à leur expertise et à leurs compétences. Ils font preuve d'engagement, de résilience et de dévouement. Je leur lève mon chapeau, ils ont toute mon admiration.



Caroline Scherer, avocate, MBA
Directrice générale et secrétaire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE DE 15 ADMINISTRATEURS, DONT 11 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ÉLUS.

En 2020, l'assemblée annuelle a eu lieu le 7 novembre par voie informatisée avec vote à distance, sous la supervision de la firme Mazars. Un total de 432 membres y ont assisté. En 2021, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 6 novembre.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Titre	Date d'entrée en fonction	Date de fin de mandat	Région administrative	Élu.e	Nommé.e	Rémunération globale	Présences
								Conseil d'administration (CA) Conseil exécutif (CE)
Sophie Allaire	Administratrice	06-06-2019	S.O.	Outaouais	●		495,78 \$	CA : 13/14 CE : S.O.
Doris Levasseur Bourbeau	Présidente	10-06-2017	01-06-2020, prolongé jusqu'au 13-11-2020	Montréal	●		83 045,23 \$	CA : 10/10 CE : 15/15
Natacha Brouillette	Administratrice	10-06-2017	S.O.	Monterégie	●		1 484,34 \$	CA : 14/14 CE : S.O.
Maxime Daoust	Trésorier	14-11-2020	S.O.	Laurentides, Laval, Lanaudière	●		661,04 \$	CA : 3/4 CE : 6/7
Élise Desbiens	Trésorière	10-06-2017	01-06-2020, prolongé jusqu'au 13-11-2020	Saguenay-Lac-Saint-Jean	●		826,30 \$	CA : 8/10 CE : 14/15
Suzanne Deschênes Dion	Administratrice	20-01-2018	S.O.	Montréal		●	2 984,75 \$	CA : 14/14 CE : 21/22
Valérie Fafard	Administratrice	14-11-2020	S.O.	Mauricie, Centre-du-Québec	●		413,15 \$	CA : 4/4 CE : S.O.
Isabelle Fortin	Administratrice	14-11-2020	S.O.	Saguenay-Lac-Saint-Jean	●		247,89 \$	CA : 4/4 CE : S.O.
Bruno Houde	Vice-président	06-06-2019	S.O.	Estrie	●		2 313,64 \$	CA : 13/14 CE : 21/22
Florence Lacasse	Administratrice	27-04-2019	01-06-2020, prolongé jusqu'au 13-11-2020	Montréal		●	0,00 \$	CA : 9/10 CE : S.O.
Nathalie Laflamme	Administratrice	14-11-2020	S.O.	Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	●		578,41 \$	CA : 4/4 CE : S.O.
Marcelle Latreille	Administratrice	10-06-2017	01-06-2020, prolongé jusqu'au 13-11-2020	Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	●		0,00 \$	CA : 8/10 CE : S.O.
Loan Luu	Administratrice	10-06-2017	S.O.	Montréal	●		495,78 \$	CA : 10/10
	Présidente	14-11-2020					16 398,90 \$	CA : 4/4 CE : S.O.
Doris Masson	Administratrice	06-06-2019	S.O.	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	●		330,52 \$	CA : 14/14 CE : S.O.
Sylvain Picard	Administrateur	06-06-2019		Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	●		0,00 \$	CA : 11/14 CE : S.O.
Marie-Hélène Robert	Administratrice	07-04-2018	01-06-2020, prolongé jusqu'au 13-11-2020	Laurentides, Laval-Lanaudière		●	0,00 \$	CA : 8/10 CE : S.O.
Frédéric Tousignant	Administrateur	26-01-2019	01-06-2020, prolongé jusqu'au 13-11-2020	Mauricie, Centre-du-Québec		●	165,26 \$	CA : 9/10 CE : S.O.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021

ÉLECTIONS 2020

À la demande du secrétaire de l'Ordre, conformément à l'article 63 du Code des professions et en raison de la pandémie de COVID-19, le 17 juillet 2020, l'Office des professions du Québec a autorisé le report de la date de clôture du scrutin de l'élection, qui devait initialement être le 4 juin 2020, au 29 octobre 2020.

Conformément au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son conseil d'administration* et au *Code des professions*, les postes à pourvoir à l'élection de 2019 étaient les suivants :

Régions administratives	Nombre de postes en élection	Candidat(s) à chacun des postes électifs	Élu.e par acclamation	Élu.e au suffrage des membres	Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés
Mauricie, Centre-du-Québec	1	Valérie Fafard, T.M.	Valérie Fafard, T.M.	S.O.	S.O.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	Isabelle Fortin, T.M.	Isabelle Fortin, T.M.	S.O.	S.O.
Montréal	2	Suzanne Deschênes Dion, F.T.M. Doris Levasseur Bourbeau T.M. Loan Luu, T.M.	S.O.	Suzanne Deschênes Dion, F.T.M. Loan Luu, T.M.	Suzanne Deschênes Dion, F.T.M. (69/129) Loan Luu, T.M. (87/129)
Laurentides, Laval, Lanaudière	1	Maxime Daoust, T.M.	Maxime Daoust, T.M.	S.O.	S.O.
Montérégie	1	Natacha Brouillette, T.M.	Natacha Brouillette, T.M.	S.O.	S.O.

TITULAIRE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Les administrateurs élus choisissent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs.

Le mandat à titre de présidente de l'Ordre de madame Doris Levasseur Bourbeau, T.M., s'est terminé le 13 novembre 2020. Madame Loan Luu, T.M., a été élue présidente de l'Ordre le 14 novembre 2020.

Informations sur la présidente en poste : Madame Loan Luu, T.M.

Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Appartenance à une communauté ethnoculturelle	Oui
Administratrice (date de son élection)	29 octobre 2020
Présidente (date de son élection - élection au suffrage des membres du conseil d'administration)	14 novembre 2020
Nombre de mandats exercés au 31 mars	1 ^{er} mandat en cours
Rémunération globale	41,10 \$/h
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectué pour l'Ordre	21 h

AU 31 MARS 2021

NOMBRE

Administrateurs en poste (au total)	15
Femmes (art. 78.1)	10
Hommes (art. 78.1)	5
Âges de 35 ans ou moins au moment de leur plus récente élection ou nomination (art. 77.1)	1
Âges de plus de 35 ans au moment de leur plus récente élection ou nomination (art. 77.1)	14
Appartenant à une communauté ethnoculturelle (art. 78.1)	1
N'appartenant pas à une communauté ethnoculturelle (art. 78.1)	14
Élus ou nommés parmi les membres de l'Ordre	11
Nommés par l'Office des professions (art. 78)	4
Postes d'administrateurs vacants	0

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Les administrateurs élus, autres que le président, qui participent à une séance du conseil d'administration, à une réunion de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle ils doivent participer ou à une assemblée générale des membres, ou qui assistent à une formation concernant l'exercice de leurs fonctions ont droit à un jeton de présence. L'Ordre rembourse à l'employeur d'un administrateur élu le salaire de cet administrateur lorsqu'il est libéré avec solde de ses fonctions pour participer à une séance du conseil d'administration, à une réunion de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle il doit participer ou à une assemblée générale des membres, ou pour assister à une formation concernant l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.

Jeton de présence	Valeur
Réunion < 3 h30	82,63 \$
Réunion ≥ 3 h 30	165,26 \$
Réunion ou conférence téléphonique	34,00 \$ / h, avec un maximum de 54,69 \$

ACTIVITÉS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVES À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	13	2
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	13	2
Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	13	2
Rôle d'un conseil d'administration	15	0

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements d'administrateurs et de membres de comité au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec se trouve sur notre site Internet, à l'adresse suivante : <https://www.optmq.org/lordre/gouvernance-de-ordre/ethique-deontologie.html>.

Le Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a été adopté le 22 octobre 2020 et se trouve sur notre site Internet, à l'adresse suivante : <https://www.optmq.org/lordre/gouvernance-de-ordre/ethique-deontologie.html>.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

En collaboration avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, l'Ordre des technologues professionnels du Québec et l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec, l'OPTMQ a conçu une formation en éthique et en déontologie qui a été mise en ligne le 14 janvier 2021 sur son portail de formation, *Formaline*.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a créé le comité gouvernance et ressources humaines lors de sa réunion de mars 2021. Le comité d'audit sera créé au cours de l'année 2021-2022.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Au cours de l'année, l'Ordre n'a révisé aucun règlement.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration révisé actuellement l'ensemble de ses politiques et pratiques de gouvernance.

LES EMPLOYÉS DE L'ORDRE AU 31 MARS 2021

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Caroline Scherer

avocate, MBA, directrice générale et secrétaire et responsable, par délégation, de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels.

La directrice générale et secrétaire, Caroline Scherer, avocate, MBA, est entrée en fonction le 28 mai 2018.

Elle reçoit un salaire annuel de 106 852 \$, plus une contribution de 7,5 % de son salaire à son fonds de pension et un montant pour les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire.

Diane Lapointe

adjointe administrative à la direction

Michelle Gosselin

responsable des communications (jusqu'au 21 août 2020)

Lea Primiano

coordonnatrice au visuel et marketing

Dylan Gagné

technicien comptable

SERVICES PROFESSIONNELS

ADMISSION

Martine Rondeau

agente administrative

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Rose-Marie Moreno, T.M.

coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Manon Tanguay

agente administrative à l'inspection professionnelle

Diane Gingras, T.M.

inspectrice

Élaine Boivin, T.M.

inspectrice

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET CONGRÈS

Mamour Diouf, T.M.

coordonnateur du développement professionnel

Josée Lefrançois

agente administrative au développement professionnel et au bureau du syndic

NORMES DE LA PRATIQUE

Simone Chabouille, T.M.

chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du conseil de discipline

BUREAU DU SYNDIC

Steve Sirois, T.M.

syndic

Charles Ratté Labrecque, T.M.

syndic adjoint

Stéphanie Trottier, T.M.

syndic adjointe (jusqu'au 1er mai 2020)

Joey Asselin, T.M.

syndic adjoint (à partir du 19 septembre 2020)



Un total de 15 personnes étaient à l'emploi de l'Ordre au 31 mars 2021. On compte l'équivalent de 9,9 employés à temps complet (35 h par semaine). Ceux-ci ont été rémunérés pour un total de 345 heures par semaine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU 8 RÉUNIONS ORDINAIRES, 5 RÉUNIONS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ET 1 RÉUNION TÉLÉPHONIQUE

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

LÉGISLATION, POLITIQUE, POSITION ET PARTENARIAT

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre

GOUVERNANCE

- Adoption de la date et de l'heure de l'assemblée annuelle 2020, de la diffusion virtuelle et de la votation à distance par l'entremise d'une plateforme sécurisée
- Adoption du rapport annuel 2019-2020
- Adoption du plan d'action 2020-2021
- Octroi d'un mandat pour une étude du marché pour la relocalisation du siège social de l'OPTMQ, en collaboration avec d'autres ordres professionnels, et rapport au CA par la suite pour décision par ce dernier
- Adoption de l'implantation du service de paie en ligne Nethris
- Adoption de la migration du logiciel comptable
- Adoption de la mise en place d'un poste de présidence à temps partiel
- Adoption de la mise à jour de la Déclaration de services

NOMINATIONS

- Nomination des représentants au Conseil interprofessionnel du Québec

FINANCES

- Adoption du budget 2020-2021
- Adoption de l'augmentation de la cotisation annuelle 2021-2022 de 5 \$, pour un montant total de 341,55 \$
- Adoption d'affectations d'origine interne
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2020

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Adoption de la suspension des visites d'inspection professionnelle en présentiel en 2020-2021, en raison de la pandémie, et report au prochain calendrier 2021-2022

- Adoption de la reconnaissance de la pandémie comme étant une circonstance exceptionnelle conformément à l'article 12 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec* et autorisation d'une dispense partielle d'activités de formation conformément aux modalités en vigueur selon le *Guide de formation continue*
- Adoption de la tenue d'un premier colloque entièrement virtuel et gratuit pour les membres
- Adoption de la position officielle de l'Ordre concernant le personnel diplômé

TABLEAU DE L'ORDRE

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au tableau de l'Ordre par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel
- Adoption de nouveaux statuts de membre
- Adoption des nouveaux frais liés à la réinscription
- Adoption de l'option de paiement de la cotisation annuelle en trois versements pour le statut de membre actif
- Adoption de la grille tarifaire (cotisation annuelle et frais administratifs)
- Adoption des informations qui figureront au répertoire des membres
- Autorisation annuelle octroyée au secrétaire de l'Ordre pour retirer du tableau de l'Ordre les membres qui n'ont pas procédé au renouvellement de leur inscription et au paiement de la cotisation annuelle au 1er avril et déposer la liste de ces membres à la réunion suivante du conseil d'administration

COMMUNICATIONS

- Adoption du nouveau logo de l'Ordre
- Octroi d'un mandat pour la réalisation du nouveau site Internet de l'Ordre
- Adoption des grilles tarifaires 2020-2021 pour le LabExpert et l'Infolettre – Trousse média
- Adoption du nouveau visuel du LabExpert en version numérique
- Annulation des Prix Reconnaissance (Élite et Innovation) et du Prix Implication Relève pour l'année 2021 en raison de la pandémie
- Autorisation de procéder à une refonte des prix et distinctions au cours de l'année 2021 et de procéder à une optimisation du titre de Fellow technologiste médical

COMITÉ EXÉCUTIF

Doris Levasseur Bourbeau, T.M., présidente
(jusqu'au 13-11-2020)

Loan Luu, T.M., présidente (à partir du 14-11-2020)

Bruno Houde, T.M., vice-président

Élise Desbiens, T.M., trésorière (jusqu'au 13-11-2020)

Maxime Daoust, T.M., trésorier (à partir du 14-11-2020)

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.

Linda Caty, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec (en fonction jusqu'au 13 novembre 2020).

Gervais Morissette, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec (en fonction à partir du 14 novembre 2020).

Le comité exécutif a tenu huit (8) réunions ordinaires, 13 réunions par courrier électronique et une réunion téléphonique. Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

GOUVERNANCE

- Renouvellement du régime d'assurance collective des employés
- Gestion financière de l'Ordre
- Nomination de membres aux différents comités sous sa responsabilité ainsi qu'aux différentes fonctions
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi
- Nomination de membres aux différents comités et aux différentes fonctions de l'Ordre
- Octroi d'un mandat en rémunération globale et en équité salariale à PCI Perrault Conseil (rémunération de la présidence, des administrateurs, de la direction générale et des employés)

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Imposition de cours et de stages à des personnes titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans et, si elles s'inscrivent au tableau des membres, limitation de leur droit de pratique jusqu'à la réussite des cours et stages pour chacun des secteurs d'activités
- Délivrance de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie
- Octroi de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*
- Octroi de dispenses du cours de pharmacologie conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE LA FORMATION

COMITÉ DE LA FORMATION

Sophie Allaire, T.M.,

Marie-Josée Dufour, T.M. à partir du 25 janvier 2020

REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS

Éric Gagné

Patricia Tremblay

REPRÉSENTANTE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Karine Lessard

SECRÉTAIRE

Caroline Scherer, avocate, MBA



MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Aucune réunion n'a été tenue en 2020-2021.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMITÉ D'ADMISSION

Johanne Brown Mattioli, T.M., présidente
Nathalie Bourque, T.M.
Élyse Geoffroy, T.M.
Sylvain Marchand, T.M.
Sophie Mayrand, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Caroline Scherer, avocate, MBA
Martine Rondeau, agente administrative



MANDAT

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis basées sur l'équivalence d'un diplôme ou de la formation ou sur l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles entre le Québec et la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec* et transmet ses recommandations au comité exécutif.

Le comité a tenu trois (3) réunions, au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION AU 31 MARS

ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	5 (2019)	0
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	5 (2019)	0
Évaluation des qualifications professionnelles	5	0

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

PERSONNES CONCERNÉES PAR DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

	Diplôme ou formation obtenu		
	AU QUÉBEC (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	HORS DU QUÉBEC * (permis sur permis)	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	6	1	18
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (incluant les demandes pendantes)	3	1	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (incluant les demandes pendantes)	2	0	14
Demandes refusées au cours de l'exercice (en incluant les demandes pendantes)	1	0	4
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu quatre (4) demandes de permis en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM). Les candidats ont été dirigés vers la démarche RAC afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

PERSONNES CONCERNÉES PAR DES MESURES COMPENSATOIRES PRESCRITES AU REGARD DES DEMANDES AYANT FAIT L'OBJET, AU COURS DE L'EXERCICE, D'UNE RECONNAISSANCE PARTIELLE

	Diplôme ou formation obtenu		
	AU QUÉBEC (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	HORS DU QUÉBEC * (permis sur permis)	HORS DU CANADA
Un ou quelques cours	2	0	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	14
Un ou des stages	2	0	0
Un ou des examens	0	0	0

* Mais au Canada

PERSONNES AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION SUR LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DU COMITÉ D'ADMISSION

	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)*	5
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (incluant les demandes pendantes) (au total)	
maintenant la décision initiale	1
modifiant la décision initiale	4
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu par le règlement	5
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

* Les demandes de révision reçues au cours de l'exercice font suite à des demandes de réinscription au Tableau en vertu du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (C-26, r. 253)*.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrances	Nombre			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrances	Nombre			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)
<i>fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions</i>	258	258	0	0
<i>fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme</i>	0	0	0	0
<i>fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation</i>	2	2	0	0
<i>fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)</i>	3	3	0	0
<i>fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)</i>	1	1	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontres téléphoniques avec les candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;
- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration .

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au tableau, les membres adhèrent obligatoirement à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. Cette dernière est souscrite par l'Ordre auprès de La Capitale. La prime annuelle par membre est de 11,44 \$.

Le montant prévu de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Lise Couture, T.M., secrétaire (jusqu'au 25 mars 2021)

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Katherine-Élisabeth Ménard, T.M. (depuis le 27 mars 2021)

COORDINATION

Rose-Marie Moreno, T.M.,

coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Manon Tanguay, agente administrative

à l'inspection professionnelle

Les mandats des membres du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre sont des mandats de deux ans, renouvelables.



MANDAT

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, selon un programme de surveillance générale déterminé et adopté annuellement. Il s'agit d'un mécanisme de prévention, dont le but est d'assurer la protection du public en informant et en appuyant le membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Au cours du calendrier 2020-2021, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à neuf (9) reprises. Ces rencontres se sont tenues en mode virtuel, en raison de la crise sanitaire qui sévit depuis mars 2020. Ce type de rencontre sera privilégié pour les prochaines années, et une ou deux réunions en présentiel auront lieu chaque année dans les bureaux du siège social de l'Ordre.

Principales activités

Les activités liées à l'inspection professionnelle sont principalement axées autour du déploiement du programme annuel de surveillance générale. Toutefois, pour la dernière année, il n'a pu avoir lieu et a dû être reporté à l'année 2021-2022, en raison d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle approuvée par le conseil d'administration de l'Ordre.

C'est donc dire que les inspectrices Diane Gingras, T.M.; Elaine Boivin, T.M.; Annie Belleau, T.M.; Johanne Bouchard, T.M.; Vicky Murray, T.M. et Marie-Delphine Musaniwabo, T.M., n'ont effectué aucune visite d'inspection au cours de la dernière année.

Cette décision a été prise dans un contexte de pandémie mondiale et de crise sanitaire déclarée le 13 mars 2020 par les instances gouvernementales du Québec. Comme presque tous les technologistes médicaux travaillent dans les laboratoires du réseau public de la santé, ils ont été fortement sollicités, et continuent de l'être, en étant précipités dans des cliniques de dépistage pour la réalisation des prélèvements oropharyngés et naso-pharyngés destinés aux analyses de dépistage et de diagnostic de la COVID-19. Les dizaines de milliers d'analyses effectuées quotidiennement pour la COVID-19 se sont ajoutées aux analyses courantes et de routine réalisées chaque jour dans les laboratoires par les technologistes médicaux.

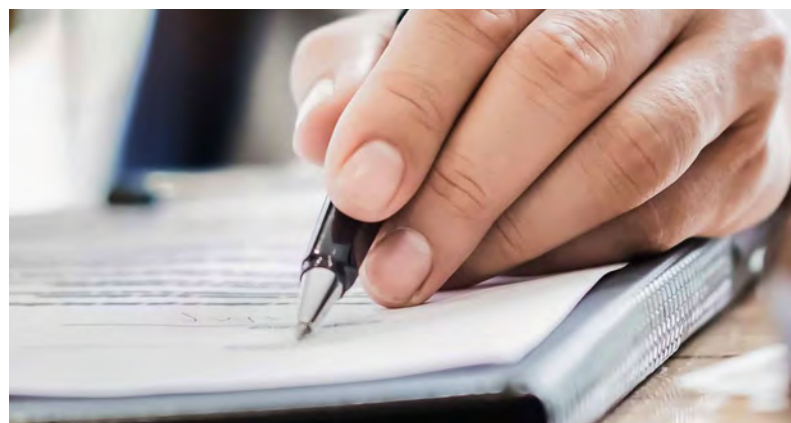
C'est en considérant cette situation exceptionnelle que le service de l'inspection professionnelle de l'Ordre a pris la décision de ne pas procéder à la vérification de l'exercice de la profession cette année. L'encadrement de la pratique, qui se fait généralement par la transmission d'un questionnaire d'auto-évaluation et par des rencontres individuelles, ne s'est donc pas concrétisé cette année.

Le comité d'inspection professionnelle a profité d'une année sans programme annuel de surveillance générale pour réviser ses processus et outils. Il a notamment revu le questionnaire d'auto-évaluation (pré-inspection) et a introduit une gestion par l'élaboration de facteurs de risque.

« La technologie d'analyses biomédicales est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche »

Nouveau questionnaire d'autoévaluation

Basé sur le profil de compétences des technologistes médicaux, le questionnaire a été modifié dans son ensemble pour permettre aux membres de répondre de façon ouverte à des questions au sujet de leur situation professionnelle, d'éléments de leur pratique et d'articles de leur code de déontologie. Depuis plusieurs années, ce questionnaire comportait des questions exclusivement à choix multiples : celles-ci ont été remodelées pour devenir des questions ouvertes. Le comité d'inspection professionnelle considère que le temps passé à répondre au questionnaire d'auto-évaluation est l'occasion pour tout professionnel de faire consciencieusement un travail d'introspection. Ultimement, il s'agit d'une occasion d'améliorer certains aspects de sa pratique.



Nouveaux facteurs de risque

Outre ce nouveau questionnaire, le comité d'inspection professionnelle a incorporé une méthodologie par gestion de risques. Les réflexions du comité ont mené à l'élaboration de certains éléments de priorisation qu'il considère comme augmentant le risque entourant toute pratique professionnelle, par exemple, des technologistes médicaux n'ayant jamais été rencontrés et qui font un retour à la profession après une absence plus ou moins longue, de nouveaux diplômés (il est pertinent d'avoir le portrait de leurs compétences à leur entrée dans la profession) ou des travailleurs autonomes. Ces facteurs permettront de mieux sélectionner les professionnels à rencontrer prioritairement. En parallèle, des professionnels continueront d'être sélectionnés aléatoirement à même le programme annuel, comme par le passé. Comme ces indices de priorisation sont nouveaux, leur mise en pratique sera évaluée au cours de l'année 2021-2022, et ils seront peaufinés au fil du temps.

L'encadrement de la pratique de la profession des technologistes médicaux se fait sur un cycle de cinq ans et le programme de surveillance générale de la profession est établi et adopté annuellement. Ce programme est dorénavant placé annuellement sur le site Internet de l'Ordre.

Le déploiement d'Optilab dans le secteur de la santé et des services sociaux, au cours des dernières années, a simultanément déclenché l'arrivée de regroupements de laboratoires appelés « grappes de biologie médicale ». Le programme de surveillance générale est établi en fonction des établissements qui composent ces 12 grappes, puisqu'une grande majorité des technologistes médicaux œuvrent dans le réseau public de la santé. Bien que les visites réalisées soient des visites de membres, la logistique des rencontres est optimisée de façon à ce que les visites auprès des membres d'établissements d'une même grappe soient faites dans un même temps. À ces visites s'ajoutent également celles auprès des membres qui travaillent dans des laboratoires du secteur privé. Rappelons que l'objectif premier demeure toujours de rencontrer les membres selon un intervalle régulier de cinq ans.

Projets pour l'année 2021-2022

L'informatisation de ces nouveaux processus débutera au début de l'année 2021-2022.

Le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de l'exercice de la profession d'environ 700 technologistes médicaux. Ce faisant, il évaluera l'efficacité de ses nouveaux procédés et verra à les rectifier si nécessaire et à les bonifier au besoin.

De plus, au cours de l'année, le profil de compétences des technologistes médicaux du Québec, créé et utilisé depuis 2007, sera revu. Il s'agira d'une collaboration entre le service d'admission et le service d'inspection professionnelle de l'Ordre.



AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le service d'inspection n'est pas seulement responsable du processus d'encadrement de la pratique professionnelle. Il contribue aussi activement, en collaboration avec les autres services internes, à offrir des réponses aux questions des technologistes médicaux qui font appel à l'Ordre de même qu'à des questions de gestionnaires du réseau de la santé et du grand public.

Mme Rose-Marie Moreno, T.M. coordonnatrice de l'inspection professionnelle, participe au forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec de même qu'au groupe de travail portant sur l'inspection professionnelle mis sur pied et dirigé par l'Office des professions du Québec.

Dans le cadre de ses fonctions, la coordonnatrice de l'inspection professionnelle à l'Ordre :

- participe à des travaux visant l'élaboration ou l'amélioration des outils d'inspection professionnelle ou du règlement sur l'inspection professionnelle;
- prend part à des forums ou à des groupes de travail portant sur l'inspection professionnelle;
- partage des suggestions d'activités de formation adressées au comité de développement professionnel ou au comité de la formation de l'Ordre;
- appuie ses collègues dans l'élaboration ou la mise à jour des guides de pratique en biologie médicale;
- assiste à des activités de formation en lien avec ses fonctions, qui lui permettent de parfaire ses compétences dans son rôle.

Étant donné que le comité d'inspection professionnelle a su tirer profit de l'année 2020-2021 pour revisiter ses processus et parfaire ses outils, aucune activité en lien avec le programme de surveillance générale de la profession n'a été réalisée. Par conséquent, et exceptionnellement, aucune donnée n'est disponible pour les tableaux suivants.



INSPECTIONS INDIVIDUELLES

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	-
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	-
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	-
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	-
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	-
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	-
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	-
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	-

INSPECTIONS DE SUIVI

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'année.

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE (A. 112, AL. 2)

	NOMBRE
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	-
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	-
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	-
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	-

MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession		Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence * :		QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	VISITE	LES DEUX MÉTHODES
01	Bas-St-Laurent			
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean			
03	Capitale-Nationale			
04	Mauricie			
05	Estrie			
06	Montréal			
07	Outaouais			
08	Abitibi-Témiscamingue			
09	Côte-Nord			
10	Nord-du-Québec			
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
12	Chaudière-Appalaches			
13	Laval			
14	Lanaudière			
15	Laurentides			
16	Montréal			
17	Centre-du-Québec			

*Les renseignements demandés dans ce tableau ne comprennent pas, s'il y a lieu, les membres ayant fait l'objet d'une inspection sur leur compétence en fidéicomis

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre d'audiences tenues au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle ayant conclu à une recommandation ou à non-lieu	NOMBRE
--	--------

Audiences tenues ayant conclu à une recommandation	-
Audiences tenues ayant conclu à un non-lieu	-

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE ADRESSÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU AU COMITÉ EXÉCUTIF (A. 113)

Obliger un membre à compléter avec succès	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
---	-----------------------------

un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	-
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	-

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration	NOMBRE
---	--------

Membres ayant réussi	-
Membres ayant échoué (au total)	-
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	-
Toute autre conséquence	-
Décisions du conseil d'administration approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	-
Décisions du conseil d'administration modifiant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	-
Décisions du conseil d'administration rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	-

ENTRAVE À UN MEMBRE DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
--	--------

Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.	-
---	---

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
--	--------

Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice	-
---	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Édith Laflamme, T.M., présidente

Joannie Bruneau, T.M.

Line Gendreau, T.M.

Stéphane Lemire, T.M.

Émilie Longpré, T.M.

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.,

coordonnateur du développement professionnel

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative

au développement professionnel et au bureau du syndic



MANDAT

Le comité a pour mandat de planifier et d'organiser des activités de mise à jour et de développement dans le domaine de la technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et en tenant compte des exigences générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu quatre (4) réunions.

- L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.
- L'Ordre propose, en partenariat avec d'autres organisations, de la formation continue à ses membres. Des membres de certaines autres organisations peuvent également s'y inscrire.

Les technologistes médicaux sont tenus de faire un minimum de 20 heures de formation continue par période de deux ans. La cinquième période de référence s'est terminée le 31 mars 2021.

Pour assurer la protection du public, les membres doivent maintenir leurs compétences à jour, et ce, même si une situation exceptionnelle survient, comme la crise sanitaire liée au coronavirus. Pour accompagner les membres dans la réalisation de leurs heures de formation continue en temps de pandémie, l'OPTMQ a mis à leur disposition 10 formations sans frais sur des sujets liés aux pandémies. L'Ordre a offert gratuitement un premier colloque virtuel abordant des sujets liés à la COVID-19, pour lequel 5 h de formation étaient reconnues. Un peu plus de 1 200 personnes y ont assisté.

Malgré les efforts déployés par l'Ordre pour offrir des formations gratuitement, en février 2021, il manquait en moyenne 10 heures de formation à un peu plus de 2 000 membres pour qu'ils atteignent l'objectif de 20 h.

Selon un sondage, le manque de temps dû aux nombreuses heures supplémentaires effectuées en raison de la COVID-19 dans les laboratoires pour réaliser l'ensemble des analyses

demandées par jour par le gouvernement, en plus des analyses quotidiennes, est la raison principale qui expliquait la non-atteinte des 20 heures de formation continue. *L'article 12 du Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec* indique : « Est dispensé, en tout ou en partie, de l'obligation de suivre des activités de formation, le membre qui démontre à l'Ordre qu'il est dans une situation d'impossibilité de les suivre, notamment pour l'une des causes suivantes : maladie, accident, retrait de travail, circonstance exceptionnelle ou force majeure ».

Le conseil d'administration de l'Ordre a reconnu que la pandémie était une circonstance exceptionnelle qui permettait aux technologistes médicaux d'obtenir, en partie, une dispense d'activités de formation continue conformément aux modalités en vigueur selon le *Guide de formation continue*.

Enfin, pour permettre aux établissements d'enseignement collégial d'avoir accès à de la formation qualifiante en ligne, l'Ordre a mis en place une plateforme donnant accès aux formations sur les prélèvements pour les étudiants du domaine de la santé (soins infirmiers, soins préhospitaliers d'urgence, techniques d'inhalothérapie, technologie d'analyses biomédicales, etc.).

ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

DISPENSE D'ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE AU COURS DE L'EXERCICE

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	142
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	127
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Au 31 mars 2021, membres concernés par des sanctions imposées, au cours de l'exercice, découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation obligatoire, continue ou non, des membres de l'Ordre	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

NOM DE LA FORMATION	OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVI	NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVI
Biochimie I	facultative	30	0	0
Biochimie II	facultative	30	0	0
Histotechnologie I	facultative	30	1	0
Histotechnologie II	facultative	30	1	0
Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes (en ligne)	facultative	3	398	2 242
Les exigences de la phase préanalytique de la ponction veineuse (en ligne)	facultative	2	37	115
Les exigences de la phase préanalytique de la ponction capillaire (en ligne)	facultative	3	48	73
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	facultative	4	0	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic (en ligne)	facultative	7	48	1
Les liquides biologiques en hématologie	facultative	7	0	0
Le prélèvement par ouvertures artificielles (en ligne)	facultative	7	0	0
Éthique et déontologie	facultative	2	14	1
Biologie moléculaire	facultative	10	69	1

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, il y a eu 25 716 inscriptions aux 150 conférences Web offertes sur le portail de formation continue *Formaline*. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible sur le Portail OPTMQ : <https://portail.optmq.org>.

Des activités de formation offertes par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Avec l'entrée en vigueur de la loi 11 modifiant le *Code des professions*, tous les ordres professionnels du Québec doivent s'assurer d'offrir à leurs membres une formation portant sur l'éthique et la déontologie. Afin de répondre à cette obligation, l'OPTMQ, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale, l'Ordre des technologues professionnels du Québec, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec et l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec se sont regroupés afin de concevoir une formation en ligne sur ce sujet, laquelle est accessible aux membres depuis janvier 2021.



CONGRÈS

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.,
coordonnateur du développement professionnel

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement professionnel et au bureau du syndic

L'année 2020-2021 fut marquée par la pandémie, ce qui a amené l'Ordre à revoir son offre de formation et ses modalités et donc à amorcer un virage vers le virtuel. Cette année, l'Ordre n'a pas tenu son congrès annuel; il a été remplacé par une journée colloque virtuelle et gratuite. Lors de cette journée, les membres ont également pu assister à l'assemblée générale annuelle (AGA) par webdiffusion en direct et voter à distance en temps réel. Pour 2021-2022, l'Ordre ne tiendra pas non plus de congrès annuel en raison de l'incertitude liée à la possibilité de tenir un rassemblement dans une salle intérieure. Toutefois, pour 2022-2023, le comité étudiera la possibilité d'offrir aux membres un congrès en mode hybride (présentiel et virtuel).

ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Steve Sirois, T.M.

SYNDICS ADJOINTS

Charles Ratté Labrecque, T.M.

Stéphanie Trotter, T.M. (jusqu'au 1er mai 2020)

Joey Asselin, T.M. (à partir du 19 septembre 2020)

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement professionnel et au bureau du syndic

PROCUREUR

Battah Lapointe – Avocats s.e.n.c.r.l.



MANDAT

Enquêter sur le comportement des technologistes médicaux à la suite du dépôt d'un signalement ;

ET

Déposer une plainte devant le conseil de discipline, s'il conclut que le technologiste médical a commis une infraction ou a dérogé au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndics adjoints	0	2



ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	3	0

DEMANDES D'INFORMATION ADRESSÉES AU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	3
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	7

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	5
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	6
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	3
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	3
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	6
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	6
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	5

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	6
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	2
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	1
Enquêtes où le professionnel s'est vu accordé une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non-judicialisées au professionnel	3
1- Engagement volontaire à respecter ses obligations déontologiques en ce qui a trait au secret professionnel et à la confidentialité des renseignements.	
2- Engagement volontaire à ne plus effectuer de prélèvement et/ou d'analyse de laboratoire en l'absence d'une ordonnance médicale.	
3- Engagement volontaire à lire l'ensemble des procédures applicables au département de biochimie et à exercer sa profession en respectant l'ensemble des procédures applicables au département dans lequel il exerce.	
Enquêtes autrement fermées (au total)	0
Demandes d'enquête frivoles ou quérulentes	0
Pas matière à porter plainte	0
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	0
Autres motifs	0

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic au cours de l'exercice	0

REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice	NOMBRE
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'il détient pour le compte d'un client ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue à exercer sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir fait entrave à l'inspection professionnelle	0

REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

	NOMBRE
Imposant immédiatement au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0
Imposant immédiatement au membre des conditions suivant lesquelles il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

ENQUÊTE DES SYNDICS AD HOC

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars auprès de syndicats ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées (ou déposées) par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hocs au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc pendantes auprès du conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

En fonction de chacun des chefs d'accusation par plainte.

NOMBRE

Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	0
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issues de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

- L'état de situation de toute plainte traitée, au cours de l'exercice, par une instance plus haute que le Tribunal des professions.
- Toute activité de veille, réalisée au cours de l'exercice, lui permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ARBITRAGE DE COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE RÉVISION

COMITÉ DE RÉVISION

Daniel Boutin, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

MEMBRES NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Marie Poitras



MANDAT

Le comité a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	3	0

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline (a. 123.4, al. 1)	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours (au total)	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (total)	0
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123.4, al. 3)	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1)	0
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2)	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3)	0

ACTIVITÉS RELATIVES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CONSEIL DE DISCIPLINE

France Brisebois, T.M.
Martine Chevalier, T.M.
Françoise Lavoie, T.M.
Caroline Launois, T.M.

Simone Chaboillez, T.M. secrétaire du conseil de discipline



MANDAT

Statuer sur toute plainte formulée à l'encontre d'un T.M. pour une infraction commise au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	5	0

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

En 2020-2021, aucune plainte n'a été déposée devant le conseil de discipline et aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent.

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a. 121)	0
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i> (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de discipline n'a fait aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU DANS LE CAS D'UNE RADIATION OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE ADRESSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE À CES EFFETS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE (A. 161 ET A. 161.0.1)

En 2020-2021, aucune requête en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice n'a été présentée à la secrétaire du conseil de discipline. Par conséquent, le conseil d'administration n'a pas eu à se prononcer sur des recommandations du conseil de discipline.

	NOMBRE
Requêtes en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation signifiées au secrétaire du conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	0
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Recommandations au conseil d'administration d'accueillir la requête	0
Requêtes en reprise du plein droit d'exercice signifiées au secrétaire du conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	0
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Recommandations au conseil d'administration d'accueillir la requête	0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	1
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes complétées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	0
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

POURSUITES PÉNALES

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Ententes à l'amiable enregistrées au cours de l'exercice	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrées au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0

POURSUITES PÉNALES (SUITE)

	NOMBRE
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

AMENDES IMPOSÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

	MONTANT
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente
Stéphanie Lemay, T.M.
Julie Désautels, T.M.
Michèle Pellerin, T.M.

COORDINATION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF

Simone Chaboillez, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES LABORATOIRES DE BANQUE DE SANG

(projet en collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec (APCSTQ))

Nadia Baillargeon, T.M. (Héma-Québec)
Marie-Hélène Bouchard, T.M.
Marjolaine Dégare, T.M., RT
Patricia Morin, T.M.
Chantal Robinson, T.M.
Dre Nancy Robitaille, hématologue-oncologue (Héma-Québec)
Dre Catherine Latour, hématologue-oncologue (Association des médecins hématologues et oncologues du Québec [AMHOQ])
Steeve Bouchard, T.M. (démission en mars 2020)
Bianca Brunet, T.M. (démission en novembre 2020)

Responsable de la coordination et du soutien administratif :
 Simone Chaboillez, T.M., chargée de dossiers scientifiques



MANDAT

Le comité a pour mandat de participer à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale ainsi qu'à la production de normes de la pratique, de guides sectoriels et de tout autre document scientifique (pouvant par exemple prendre la forme d'un complément d'information) qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE GUIDE D'HÉMATOLOGIE

Joannie Roy, T.M.
Chrystelle Filion, T.M.
Synthia Levac-Champagne, T.M.
Sarah-Michelle Brouillette, T.M.
Alexandra Fortin, T.M.
Denis Dugas, T.M.
Marie-Ève St-Aubin, T.M.
Dre Carolyne Elbaz, hématologue-oncologue (AMHOQ)
Dre Danièle Marceau, hématologue-oncologue (AMHOQ)
Marie-Chantal Larose, biochimiste (spécialiste du contrôle de la qualité)
Andréanne Houde, biochimiste (spécialiste du contrôle de la qualité)

Responsable de la coordination et du soutien administratif :
 Simone Chaboillez, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Le comité des normes de la pratique a tenu quatre (4) réunions d'une demi-journée chacune en mode virtuel.

Le groupe de travail OPTMQ-APCSTQ sur les laboratoires de banque de sang a tenu 11 réunions d'une demi-journée chacune en mode virtuel.

Le groupe de travail sur le Guide d'hématologie a tenu deux (2) réunions d'une demi-journée chacune en mode virtuel.

Activités réalisées en cours d'année

- Élaboration et publication du document Profession T.M.
- Traduction en anglais du Guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse
- Élaboration du Guide pour les laboratoires de banque de sang
- Élaboration du Guide d'hématologie
- Révision du Guide de collecte, de transport, de conservation et d'analyse des urines
- Modification du processus d'élaboration des documents par le comité des normes de la pratique
- Élaboration du cadre d'analyse et des critères d'évaluation pour la modernisation des activités réservées
- Révision scientifique de la section 4 sur les prélèvements de l'ouvrage Méthodes de soins (Chenelière Éducation)
- Révision scientifique pour le Clininal & Laboratory Standards Institute (CLSI) : EP39, M54, NB02, QMS 27, MM09, QMS15, NB01, M100, VET02, EP06, QMS26, POCT05, QMS20
- Révision scientifique du cours sur les prélèvements par cathéter (module 4 de Formaline)



ACTIVITÉS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

COORDINATION

Michelle Gosselin

responsable des communications (jusqu'en août 2020)

Lea Primiano, Designer, B.A.

Coordonnatrice au visuel et marketing
(à partir d'août 2020)

Refonte et mise en place de la nouvelle image de marque de l'Ordre :

- Dévoilement des nouvelles couleurs, de la nouvelle identité visuelle ainsi que du nouveau logo de l'OPTMQ le 31 mars 2021.

Symbolique complète du nouveau logo :

- Carré : symbole d'intégrité, de rigueur et du respect des règles.
- Couleur bleue : symbole de fidélité, de confiance et d'apaisement; elle fait référence au domaine de la santé.
- Couleur orange : complémentaire à la couleur bleue tant sur le plan chromatique que sur le plan psychologique; elle est symbole de dynamisme, de mouvement et de renouveau.
- Reconnaissance des lettres T.M. : titre professionnel, réservé aux technologistes médicaux, à porter fièrement et à diffuser grandement.

- Refonte complète et mise en ligne du nouveau site Web de l'OPTMQ : www.optmq.org.

- Médias sociaux : Refonte de [la page Facebook](#), renommée « Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec » et adaptée aux nouvelles couleurs de l'Ordre.

Communications avec les membres de l'Ordre :

Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres :

- Refonte complète de la revue scientifique *LabExpert* : parutions de trois numéros (février 2020, septembre 2020 et décembre 2020), celui du mois de mai ayant été annulé en raison de la pandémie de COVID-19.

- Infolettre mensuelle InfoOPTMQ envoyée aux membres.

Création et diffusion de matériel pour publiciser le colloque virtuel 2020 visons l'humain.

Création et diffusion de matériel pour publiciser les nouvelles et activités de l'Ordre.

Communiqués envoyés aux membres dans le cadre de la pandémie :

- Offres d'emploi;
- Différentes réglementations et arrêtés ministériels concernant la profession (ex. : examens de biologie médicale délocalisés, informations sur les rôles et responsabilités de chacun des professionnels concernés par le dépistage et la vaccination, rappel des étudiants et membres retraités appelés pour prêter main-forte aux dépistages et à la campagne de vaccination, etc.)
- Médias sociaux : diffusion et partage de différents articles sur la page Facebook de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ RELÈVE

COMITÉ RELÈVE

En raison de la pandémie, ce comité a été temporairement suspendu pour l'année 2020-2021.



MANDAT

- Offrir des avis et des conseils quant à l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail;
- Fournir des recommandations sur les besoins des technologistes médicaux de la relève;
- Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité;
- Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ;
- Travailler en partenariat avec les comités jeunesse/relevé des autres ordres professionnels.

Au cours de la dernière année, le comité n'a tenu aucune réunion.

Ses principales activités :

- Révision et réédition du Guide du nouveau technologiste médical pour les nouveaux membres de la profession;
- Coordination des activités dans le cadre du projet Ambassadeurs OPTMQ, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec ;
- Distribution du carton promotionnel « As-tu le profil d'un T.M.? » dans les écoles secondaires ;
- Contribution à la revue *Le LabExpert* par la production d'articles portant sur les préoccupations des jeunes T.M., par le biais de la rubrique Relève ;
- Sélection du lauréat du Prix Implication Relève.

Le comité relève a procédé à une importante refonte du programme Ambassadeurs. Ce programme vise à faire connaître la profession aux jeunes dans les écoles secondaires, lors de journées carrières. Le comité a développé une nouvelle présentation plus actualisée de la profession.

ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

Fellow Technologiste médical

C'est avec une grande fierté que l'Ordre a accordé à madame Anne-Marie Martel le titre de Fellow Technologiste médical, désigné par le sigle F.T.M. Ce titre prestigieux et honorifique est octroyé à un membre qui s'illustre dans sa carrière ou dans la société par des réalisations dont le rayonnement rejaillit sur la profession.

Tout au long de son remarquable parcours, madame Anne-Marie Martel, qui a travaillé dans des laboratoires publics et privés pendant de nombreuses années, s'est démarquée, entre autres, par son grand professionnalisme et sa détermination. Elle a occupé notamment les postes de responsable de laboratoire, de coordonnatrice de département du marketing et du service à la clientèle, et d'assistante à la gestion de projets cliniques. De plus, elle a occupé pendant plus de 12 ans le poste de chargée de dossiers scientifiques à l'OPTMQ. En plus de cette fonction, elle cumulait également la fonction de secrétaire du comité de discipline à l'OPTMQ et de greffière pour les audiences disciplinaires. Notre lauréate a orchestré avec brio la rédaction de revues scientifiques ainsi que de guides de la pratique professionnelle et des normes. Elle a su représenter l'OPTMQ comme organisme réglementaire provincial et a réalisé des inspections dans le cadre de l'agrément du programme de formation collégial « Technologie d'analyses biomédicales » pour l'Association médicale canadienne. Madame Martel a su développer, au fil du temps, un esprit de collaboration avec d'autres ordres professionnels et associations de professionnels, et a réussi à tisser des liens professionnels avec d'autres instances québécoises et canadiennes. Son expertise reconnue en lien avec les normes et la qualité au regard des procédures en biologie médicale lui a permis de siéger à différents comités d'organismes de la santé et de la réglementation, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA), le Clinical and Laboratory Standards Institute (CLSI), le Conseil canadien des normes (CCN), la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'Association médicale canadienne (AMC) et la Canadian Coalition for Quality in Laboratory Medicine (CCQLM).

Ayant à cœur sa profession, déterminée et dotée d'un esprit scientifique rigoureux, madame Martel a aussi tissé des liens à l'international.

En ce sens, elle a reçu les honneurs suivants : le Excellence in Consensus Management Award du CLSI et, du CSA, la reconnaissance de ses connaissances exceptionnelles et de sa collaboration dans l'élaboration de normes relatives aux pratiques de laboratoire médical.

En plus d'avoir fait de nombreuses présentations et conférences auprès de divers partenaires, elle a apporté sa contribution à titre d'auteure à diverses revues scientifiques, notamment la revue de l'OPTMQ, le *Canadian Journal of Medical Laboratory Science* et le *Medical Laboratory Observer*.

Madame Martel a contribué à mettre en place une formation en ligne traitant du prélèvement, afin d'uniformiser la pratique professionnelle pour assurer la qualité des prélèvements faits par tous les professionnels autorisés à en effectuer. Par son leadership, elle a su rallier huit ordres professionnels du domaine de la santé et trois associations médicales autour de ce projet.

Elle a récemment fait le saut pour apporter ses compétences et son expertise au sein du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Mérite du CIQ

Le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 2020 a également été remis à madame Anne-Marie Martel, F.T.M., lors du colloque virtuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ), qui s'est tenu le 7 novembre dernier.

Le prix Mérite du CIQ vient récompenser madame Anne-Marie Martel, F.T.M., pour l'excellence de son travail auprès de la population, de sa contribution pleine et entière au développement de la profession et à la protection du public ainsi que de son apport au-delà des frontières du Québec et même du Canada.

Prix étudiant remis à un finissant 2020 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des onze cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Immucor :

Cégep de Saint-Hyacinthe	Ève Benoît, T.M.
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Jessie-Lynn Gosselin, T.M.
Cégep de l'Outaouais	Rita Choucair, T.M.
Cégep de Sainte-Foy	Cindy Bégin, T.M.
Cégep de Chicoutimi	Sarah Allard, T.M.
Cégep de Sherbrooke	Camille Côté, T.M.
Cégep de Saint-Jérôme	Sandrine Alain, T.M.
Cégep de Shawinigan	Nicolas Poirier, T.M.
Collège Dawson	Audrey Proulx, T.M.
Collège de Rosemont	Marie-Laure Beauchemin, T.M.
Cégep de Rimouski	Alycia Paradis, T.M.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'Ordre a pris la décision de reporter la remise des prix habituellement décernés à l'année 2022. Par le fait même, l'Ordre profite de ce report pour revoir la majorité de ses prix.

Les prix présentement en processus de refonte sont :

Le Prix Reconnaissance Élite
Le Prix Reconnaissance Innovation
Le Prix Implication Relève



MISSION ET VISION DE LA PROFESSION 2020-2021



MISSION

Protéger le public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession par ses membres œuvrant dans le domaine de la médecine de laboratoire.



VISION

Par notre expertise, être la référence en matière de prélèvements biologiques, d'analyses biomédicales et de validité des résultats en médecine de laboratoire.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2020-2025

Axes stratégiques

Accentuer la protection du public dans l'ensemble de ses gestes et décisions

- Effectuer des travaux en vue de moderniser les activités réservées pour réaliser pleinement sa mission de protection du public.
- Accompagner les membres dans le maintien et le développement de leurs connaissances et de leurs compétences.
- Encadrer la pratique des membres par le mécanisme préventif de l'inspection professionnelle.
- Intervenir par les mécanismes d'enquête du syndicat et en imposant des mesures disciplinaires lorsque des gestes, comportements ou pratiques inappropriés sont constatés.
- Protéger le titre de technologiste médical et veiller à ce que les activités réservées ne soient exercées que par les technologistes médicaux.

Promouvoir et faire valoir le rôle essentiel du technologiste médical comme expert dans le domaine de la médecine de laboratoire

- Faire connaître la profession de technologiste médical.
- Accroître la notoriété de la profession.
- Attirer une plus grande relève dans la profession.
- Clarifier auprès des personnes formées à l'étranger le rôle et les fonctions du technologiste médical au Québec.

Exercer un leadership mobilisateur auprès des divers intervenants du milieu de la santé de manière à favoriser la collaboration autour d'enjeux d'intérêt public et collectif

- Influencer les orientations politiques et les décisions des différents acteurs institutionnels.
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle.
- Maintenir et favoriser des partenariats avec différentes instances.
- Prendre position publiquement sur des enjeux de société reliés à la profession.

Sensibiliser les membres et les futurs membres à l'importance de leur contribution au rayonnement de leur profession et de leur ordre professionnel

- Susciter chez les membres un sentiment d'appartenance et de fierté.
- Encourager l'implication des membres en les invitant à prendre part à des activités de l'Ordre, à faire partie de comités en milieu de travail ou à participer à des projets innovants.
- Inciter les membres à partager leurs réalisations professionnelles et paraprofessionnelles afin qu'elles soient reconnues publiquement.
- Accroître l'intérêt des futurs membres envers l'Ordre.

Optimiser l'agilité de l'organisation

- Rehausser les technologies de l'information pour améliorer les processus.
- Actualiser les outils de communication pour favoriser la transparence et la collaboration.
- Encourager l'amélioration continue des processus.
- Gérer efficacement les ressources humaines, financières et matérielles.

Champs d'exercice

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention du suicide, de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent également dans l'exercice de la profession du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

Activités réservées

À ces aspects de l'exercice de la profession s'ajoute une série d'activités réservées aux membres, qu'ils partagent avec d'autres professionnels :

- a) effectuer des prélèvements;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx, au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres ou de la marge de l'anus, ou dans une veine périphérique;
- d) administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code de professions*;
- e) mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Activités autorisées

Les technologistes médicaux sont, de plus, autorisés à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 Tissus oculaires destinés à la transplantation.

• À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 Tissus destinés à la transplantation.

• S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen:

- 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux;
- 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».



A- MOUVEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	4 883
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	258
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r	0
Permis délivrés en vertu de l'article 184	0
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	3
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	2
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	0
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	0
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	N/D
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars	N/D
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars (au total)	N/D
à la suite d'un décès	1
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité; sabbatique; études; démission; retraite)	N/D
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	4 661
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code	0
détenant un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de 94 r	0
détenant un permis dit régulier	4 660

Nombres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes : 7 12
Femmes : 3 949

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Nombre de membres par région administrative au 31 mars 2021	NOMBRE
Bas-Saint-Laurent	172
Saguenay-Lac-Saint-Jean	252
Capitale Nationale	387
Mauricie	236
Estrie	247
Montréal	646
Outaouais	190
Abitibi-Témiscamingue	107
Côté-Nord	96
Nord-du-Québec	34
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	80
Chaudière-Appalaches	233
Laval	193
Lanaudière	281
Laurentides	338
Monterégie	990
Centre-du-Québec	147
Hors-Québec	32
TOTAL	4 661

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

	NOMBRE
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale	4 608
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et cytopathologie	49
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie	4

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS DÉTENANT UNE ATTESTATION DE FORMATION EN VUE DE L'ADMINISTRATION, Y COMPRIS PAR LA VOIE INTRAVEINEUSE À PARTIR D'UN SITE PÉRIPHÉRIQUE, DE MÉDICAMENTS OU D'AUTRES SUBSTANCES, LORSQU'ILS FONT L'OBJET D'UNE ORDONNANCE (ATTESTATION EN PHARMACOLOGIE)

	NOMBRE
Membres de l'Ordre détenant une telle attestation	3 167

REGISTRE DES ÉTUDIANTS

	NOMBRE
Nombre d'étudiants inscrits au Registre des étudiants au 31 mars de l'exercice (au total)	464

B - EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

C - PERSONNES AYANT DÉTENU, AU COURS DE L'EXERCICE, UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'ORDRE, S'IL Y A LIEU, OU DE PORTER UN TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES DE L'ORDRE

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice (en raison de la pandémie de COVID-19)	51

D - LES CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION

Actifs : 4 638
Retraités: 23
Nombre de membres au total : 4 661

E - MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS AVEC UNE LIMITATION OU UNE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

	NOMBRE
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	5

ANNEXE 1 2020-2021

**POUR
L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS**

**POUR CONSULTER
L'ANNEXE 1 VISITEZ :**

- > www.optmq.org
- > L'Ordre
 - > Éthique et déontologie
 - > Éthique
 - > Liens utiles
 - > Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	42
---	----

État des résultats.....	44
-------------------------	----

État de l'évolution des soldes de fonds.....	45
---	----

Bilan.....	46
------------	----

État des flux de trésorerie.....	48
----------------------------------	----

Notes complémentaires.....	49
----------------------------	----

ANNEXES.....	56
--------------	----

2020-2021





Aux membres de l'

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette inc.

1

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 10 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° 114098



ÉTAT DES RÉSULTATS - POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021 2020

PRODUITS

Cotisations annuelles	1 555 718 \$	1 515 603 \$
Admission	41 661	52 770
Assurance responsabilité professionnelle	15 826	18 302
Formation continue	41 040	99 679
Discipline	5 077	3 355
Vente et location de biens et de services	60 071	60 312
Intérêts et revenus de placements	20 369	25 997
Subvention - Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	-	6 000
Autres produits		
Congrès	14 100	288 191
Divers	636	4 289
	1 754 498	2 074 498

CHARGES

Admission (annexe A)	85 879	56 946
Inspection professionnelle (annexe B)	186 537	213 794
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	114 869	104 605
Formation continue (annexe D)	168 426	294 567
Bureau du syndic (annexe E)	44 324	50 892
Conseil de discipline (annexe F)	9 107	14 198
Infractions commises par des non-membres (annexe G)	992	1 288
Gouvernance (annexe H)	322 311	406 519
Communications (annexe I)	161 610	187 648
Services aux membres (annexe J)	38 164	24 626
Congrès (annexe K)	60 385	256 235
Comité de la formation (annexe L)	6 463	-
Autres charges (annexe M)	334 702	246 430
	1 533 769	1 857 748

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	220 729 \$	216 750 \$
--	-------------------	-------------------

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2021

2020

	Investi en	Fonds d'administration générale		Total	Total
	immobilisations	Affecté	Non affecté		
SOLDE , début de l'exercice	75 612 \$	155 600 \$	741 904 \$	973 116 \$	756 366 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(45 997)	-	266 726	220 729	216 750
Investissement en immobilisations	289 740	-	(289 740)	-	-
Affectations d'origine interne (note 9)	-	194 787	(194 787)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	319 355 \$	350 387 \$	524 103 \$	1 193 845 \$	973 116 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



BILAN

AU 31 MARS

2021

2020

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 363 305 \$	1 385 987 \$
Placements temporaires	940 075	319 474
Comptes clients	88 507	63 447
Frais payés d'avance	134 783	173 067
Placements à la juste valeur échéant au cours du prochain exercice (note 3)	153 000	600 000
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 6)	17 231	18 052

2 696 901	2 560 027
-----------	-----------

PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 3)

-	153 000
---	---------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

34 975	46 803
--------	--------

ACTIFS INCORPORELS (note 5)

339 093	83 522
---------	--------

DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)

50 000	50 000
--------	--------

3 120 969 \$	2 893 352 \$
--------------	--------------

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



BILAN (SUITE)

AU 31 MARS

2021

2020

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)

621 320 \$

577 053 \$

Produits perçus d'avance

1 251 091

1 288 470

1 872 411

1 865 523

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

(note 8)

54 713

54 713

1 927 124

1 920 236

SOLDES DE FONDS

Investi en immobilisations corporelles

319 355

75 612

Affectation d'origine interne

350 387

155 600

Non affecté

524 103

741 904

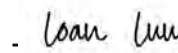
1 193 845

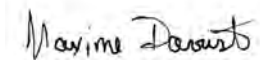
973 116

3 120 969 \$

2 893 352 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2021 2020

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	220 729 \$	216 750 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 734	16 083
Amortissement des actifs incorporels	29 263	19 617

266 726 252 450

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Comptes clients	(25 060)	(1 367)
Frais payés d'avance	38 284	(45 846)
Dettes de fonctionnement	44 267	(29 142)
Apports reportés	-	(6 000)
Produits perçus d'avance	(37 379)	(85 173)

286 838 84 922

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	-	(451 246)
Encaissement de placements	600 000	350 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 906)	(1 900)
Acquisition d'actifs incorporels	(284 834)	(66 307)
Variation des dépôts chez les assureurs	821	878

311 081 (168 575)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	-	50 000
---	---	--------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

597 919 (33 653)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	1 705 461	1 739 114
--	-----------	-----------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	2 303 380 \$	1 705 461 \$
--	--------------	--------------

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre se composent des éléments suivants :

Encaisse	1 363 305 \$	1 385 987 \$
Placements temporaires	940 075	319 474
	2 303 380 \$	1 705 461 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes:

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en fonction de la proportion des salaires attribuables à chacune des activités.
- Les charges liées aux frais de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans
Site Web	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

3. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2021	2020
Certificats de placements garantis, taux variant de 2,40 % à 2,48 %, échéant en mai 2021	153 000 \$	753 000 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	153 000	600 000
	- \$	153 000 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2021		2020	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	57 031 \$	34 670 \$	22 361 \$	31 040 \$
Mobilier de bureau	34 980	22 366	12 614	15 763
	92 011 \$	57 036 \$	34 975 \$	46 803 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

ACTIFS INCORPORELS	2021	2020		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais de développement de formation	230 173 \$	49 373 \$	180 800 \$	73 050 \$
Logiciels	135 144	60 136	75 008	10 472
Site Web	83 285	-	83 285	-
	448 602 \$	109 509 \$	339 093 \$	83 522 \$

Le site Web a été mis en service le 31 mars 2021, par conséquent il sera amorti à partir du prochain exercice financier.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

6. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

	2021	2020
Solde au début	68 052 \$	68 930 \$
Ristourne capitalisée	15 826	16 791
Revenus d'intérêts	144	461
Retraits	(16 791)	(18 130)
	67 231	68 052
Portion échéant au cours du prochain exercice	17 231	18 052
	50 000 \$	50 000 \$

Depuis le 1er avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Comptes fournisseurs	366 605 \$	281 691 \$
Salaires et autres retenues à la source	94 945	116 569
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	-	24 839
Taxes à la consommation	159 770	153 954
	621 320 \$	577 053 \$

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels représentent des apports qui ont déjà été reçus et qui ont servi à l'acquisition des immobilisations corporelles et actifs incorporels. Ces apports seront amortis au même rythme que les actifs acquis. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (suite)	2021	2020
SOLDE , début de l'exercice	54 713 \$	4 713 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	-	50 000
SOLDE , fin de l'exercice	54 713 \$	54 713 \$

9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a affecté un montant de 225 000 \$ (2020 - 100 000 \$) à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2021								2020	
	Formation Les liquides biologiques en hématologie	Formation Cathéter	Système de vidéo- conférence	Communi- cation image profes- sionnelle	Gouver- nance	Achat de portables	Gestion documentaire	Déména- gement	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	50 000 \$	16 692 \$	20 000 \$	68 908 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	155 600 \$	102 500 \$
Ajustement	-	7 320	-	-	-	-	-	-	7 320	-
Affectations	-	-	-	-	100 000	-	50 000	75 000	225 000	100 000
Utilisations	-	(24 012)	-	(13 521)	-	-	-	-	(37 533)	(46 900)
Réaffectations	(50 000)	(20 000)	-	-	50 000	20 000	-	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	- \$	- \$	(20 000) \$	55 387 \$	150 000 \$	20 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	350 387 \$	155 600 \$

10. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux jusqu'en septembre 2022 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde des engagements suivant ces baux, s'établit à 123 300 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2022 -	81 900 \$
2023 -	41 400 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

10. ENGAGEMENTS (suite)

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2024, pour l'accès à un portail informatique et de la formation. Les paiements minimaux futurs totaux sont déterminés en fonction du nombre de membres inscrits annuellement pour un montant annuel prévu de 101 363 \$ et seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec pour les trois dernières années du contrat.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des comptes clients.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

12. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire majeure qui continue d'avoir des conséquences sur l'économie. À date, cette pandémie n'a pas eu de conséquences majeures négatives sur les activités de l'Ordre, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie. Il est cependant impossible d'estimer l'incidence globale future de cet événement pour le moment.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.



ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2021

2020

A - ADMISSION

Salaires et frais fixes imputés	83 769 \$	47 159 \$
Bureau et affranchissement	662	1 338
Dépenses de comité	1 448	7 909
Honoraires professionnels	-	540
	85 879 \$	56 946 \$

B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes imputés	178 980 \$	188 241 \$
Bureau et affranchissement	122	1 601
Dépenses de comité	5 602	5 814
Frais de déplacement et séjours	-	8 138
Maintenance informatique	-	7 500
Amortissement des immobilisations corporelles	270	-
Amortissement des actifs incorporels	1 563	2 500
	186 537 \$	213 794 \$

C - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et frais fixes imputés	109 815 \$	84 950 \$
Bureau et affranchissement	1 140	6 250
Dépenses de comité	3 172	2 334
Dépenses de réalisation	742	4 709
Publications	-	6 362
	114 869 \$	104 605 \$

D - FORMATION CONTINUE

Salaires et frais fixes imputés	137 117 \$	124 591 \$
Bureau et affranchissement	95	758
Cotisations	525	525
Dépenses de comité	(683)	4 236
Frais de déplacement et séjours	-	5 867
Honoraires de formation	-	11 395
Publications	-	2 092
Vidéos, locaux et services	10 444	135 858
Amortissement des actifs incorporels	20 928	9 245
	168 426 \$	294 567 \$



ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2021

2020

E - BUREAU DU SYNDIC

Salaires et frais fixes	29 912 \$	27 561 \$
Bureau et affranchissement	3 561	2 135
Dépenses de comité	(584)	-
Dépenses de services	-	2 382
Honoraires professionnels	11 435	18 814
	<u>44 324 \$</u>	<u>50 892 \$</u>

F - CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et frais fixes imputés	10 813 \$	9 754 \$
Bureau et affranchissement	152	1 062
Dépenses de comité	(1 858)	2 117
Honoraires légaux	-	1 265
	<u>9 107 \$</u>	<u>14 198 \$</u>

G – INFRACTIONS COMMISES PAR DES NON-MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	992 \$	822 \$
Honoraires légaux	-	466
	<u>992 \$</u>	<u>1 288 \$</u>

H - GOUVERNANCE

Salaires et frais fixes imputés	273 045 \$	326 261 \$
Comité exécutif	2 445	4 981
Conseil d'administration	33 433	30 652
Honoraires professionnels	13 388	44 625
	<u>322 311 \$</u>	<u>406 519 \$</u>

I - COMMUNICATIONS

Salaires et frais fixes imputés	123 179 \$	71 418 \$
Articles corporatifs	420	420
Bureau et affranchissement	8 790	24 726
Dépenses de comité	(1 060)	374
Dépenses de réalisation	11 420	41 544
Frais de courtage	-	6 057
Honoraires professionnels	3 509	-
Imprimerie	15 352	43 109
	<u>161 610 \$</u>	<u>187 648 \$</u>



ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2021

2020

J - SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	21 631 \$	16 977 \$
Bureau et affranchissement	1 383	305
Dépenses de comité	15 150	3 692
Dépenses de réalisation	-	1 855
Publications	-	1 797
	38 164 \$	24 626 \$

K - CONGRÈS

Salaires et frais fixes imputés	44 870 \$	48 764 \$
Bureau et affranchissement	1 369	426
Composition	-	4 569
Conférenciers	-	15 446
Dépenses de comité	(1 230)	18 571
Dépenses de réalisation	13 531	-
Frais de courtage	1 845	28 653
Publications	-	2 838
Salles	-	136 968
	60 385 \$	256 235 \$

L - COMITÉ DE LA FORMATION

Salaires et frais fixes imputés	6 463 \$	- \$
---------------------------------	----------	------



ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2021

2020

M - AUTRES CHARGES

Assurances	3 503 \$	2 714 \$
Bureau et affranchissement	15 486	55 118
Cotisations et affiliations	43 019	36 069
Énergie	5 952	5 008
Entretien et réparations des locaux	3 508	8 974
Entretien et réparations du mobilier de bureau	3 270	2 945
Frais bancaires	3 195	2 820
Frais de cartes de crédit	35 104	32 970
Frais de déplacement et séjours	5 049	17 137
Impression	2 363	4 678
Location de matériel	3 082	3 545
Loyer	79 950	78 300
Maintenance informatique	169 717	34 563
Taxes et permis	26 829	27 597
Télécommunications	12 074	10 100
Amortissement des immobilisations corporelles	16 464	16 083
Amortissement des actifs incorporels	6 772	7 872
Frais fixes imputés	(100 635)	(100 063)
	334 702 \$	246 430 \$

RÉPARTITION DES FRAIS FIXES

Assurance	3 503 \$	2 714 \$
Énergie	5 952	5 008
Entretien et réparation des locaux	3 508	8 974
Loyer	79 950	78 300
Taxes et permis	26 829	27 597
Amortissement des immobilisations corporelles	16 464	16 083
Amortissement des actifs incorporels	6 772	7 872
Portion attribuable aux autres charges (services administratifs)	(42 343)	(46 485)
	100 635 \$	100 063 \$

Admission	10 448 \$	9 916 \$
Inspection professionnelle	21 997	21 249
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	9 899	9 916
Formation continue	15 398	15 583
Bureau du syndic	12 098	11 333
Conseil de discipline	1 100	1 417
Communications	19 797	19 832
Services aux membres	3 849	4 250
Congrès	5 499	6 567
Comité de la formation	550	-
	100 635 \$	100 063 \$

RAPPORT ANNUEL

ORDRE PROFESSIONNEL
DES TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX DU QUÉBEC

281, AV. LAURIER EST
MONTRÉAL
(QUÉBEC) H2T 1G2

T :
514 527-9811 | 1 800 567-7763
F :
514 527-7314

INFO@OPTMQ.ORG
WWW.OPTMQ.ORG

DÉPÔT LÉGAL 4E TRIMESTRE
2021

2020-2021

